ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 44887

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Deaut appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la situation de l'emploi a EDF-GDF. Au premier semestre 1996, 1 138 emplois ont ete supprimes a EDF et GDF, alors que la situation financiere de ces entreprises publiques est saine. A la direction d'EDF-GDF Services, la reorganisation du service Approvisionnement va entrainer la perte de 700 emplois. Les salaries d'EDF-GDF s'inquietent par ailleurs des consequences de la reorganisation du schema directeur informatique et de la mutualisation des moyens dans les centres (services comptables et financiers, services techniques, bureaux de conduite centraux...). Afin de permettre a ces entreprises de jouer pleinement leur role de service public, il conviendrait au contraire d'impulser une politique ambitieuse en termes de creation d'emplois. C'est pourquoi il lui demande s'il compte prendre une initiative aupres des dirigeants d'EDF-GDF pour mettre un terme a la diminution du nombre d'emplois dans ces entreprises.

Texte de la réponse

Le total des effectifs d'EDF-GDF est de 142 714 agents a fin decembre 1995 dont 117 369 pour EDF. Le niveau annuel des embauches a pu etre maintenu autour de 2 150 agents par an depuis 1993. Par ailleurs, les gains de productivite accomplis dans un contexte de faible croissance ont abouti a des reductions d'effectifs durant ces dernieres annees : - 458 en 1993, - 711 en 1994 et - 947 en 1995. Cette lente decroissance resulte d'un remplacement partiel des departs. Pour 1996, le chiffre cite par l'honorable parlementaire, de 1 138 emplois supprimes a EDF et GDF au premier semestre 1996, correspond en fait au point le plus bas de la courbe 1996, situe exactement au 31 juillet 1996, qui enregistre 800 departs anticipes a la retraite, mais ne prend pas en compte les embauches dont le rythme a ete accelere entre mai et decembre. Pour l'annee 1996, EDF et GDF s'etaient en effet engages a realiser au total 2 100 embauches de mai a decembre 1996, dans le cadre du statut national du personnel des industries electriques et gazieres, ce qui porterait a 2 800 l'ensemble des embauches pour l'annee 1996. Cet engagement est pret d'etre atteint, compte tenu des embauches deja realisees et de celles qui seront effectuees d'ici au 31 decembre. EDF et GDF se sont egalement engages a embaucher 400 jeunes en contrats d'apprentissage ou de qualification de mai a decembre 1996. Ces jeunes sont destines a etre embauches au statut du personnel des industries electriques et gazieres a la fin de leur formation. Ces recrutements anticipent pour partie sur la reussite du developpement commercial et sur celle du processus de negociation engage avec les federations syndicales. Ces negociations se poursuivent en cette fin du second semestre 1996 et portent sur les modalites d'amenagement individuel et collectif de la duree du travail. Elles tiennent compte a la fois d'un maintien indispensable de la competitivite des entreprises, de l'amelioration du service aux clients et de l'impact sur l'emploi de ces modalites d'amenagement du temps de travail. Les evolutions previsionnelles de la croissance et les gains de competitivite necessaires devraient conduire a limiter les baisses d'effectifs. En effet, la modernisation de certains metiers, en particulier a la production, la deconcentration des services centraux, l'amelioration de la competitivite entraineront encore des pertes d'emplois dans plusieurs secteurs. Parallelement, le developpement des services a la clientele, la reconquete des marches, l'effort de qualite, le developpement du conseil, une ouverture des agences le samedi ou le soir

sont autant d'activites qui entraineront des creations d'emplois. En ce qui concerne la mise en place d'une nouvelle organisation de la logistique d'approvisionnement des materiels a la direction d'EDF-GDF Services, qui sera etalee sur les annees 1998 a 2001, elle devrait entrainer globalement une diminution de l'emploi interne, non d'ailleurs de 700 emplois comme cela a ete cite par l'honorable parlementaire mais d'environ 350. Il importe au ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications que tous les efforts soient mis en oeuvre pour une politique de developpement tournee vers la creation d'emplois. S'agissant des negociations sur l'amenagement du temps de travail, celles-ci sont suivies par l'administration avec une particuliere attention, specialement en raison de leur impact sur l'emploi.

Données clés

Auteur : M. Le Déaut Jean-Yves
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44887
Rubrique : Electricite et gaz
Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications
Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5868
Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6895